

Belgium-Mons: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 237/2015 08/12/2015

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CF_MCF_SG_DGI direction régionale du Hainaut

Postal address: Rue du Chemin de Fer 433

Town: Mons

Postal code: 7000

Country: Belgium

For the attention of: Jean-Philippe Dehon-Verteneuil

E-mail: servicemarchesdrh@cfwb.be

Telephone: +32 65555500

Internet address(es):Address of the buyer profile: http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=407820**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

Education

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

FWB_SG_DGI_DR Hainaut _ Fleurus AR_ mission d'auteur de projet pour la construction d'une ecole fondamentale et d'une salle de sport.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Fleurus AR — rue de Fleurjoux 3 à 6220 Fleurus.

NUTS code BE32 Prov. Hainaut

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La mission complète d'auteur de projet comprend :- l'étude architecturale du projet- l'étude PEB- l'étude stabilité- l'étude acoustique- l'étude signalétique- l'étude des équipements de techniques spéciales (chauffage — ventilation — électricité — détection incendie ...etc).

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Néant.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Droits d'accès des soumissionnaires: Causes d'exclusion obligatoire et facultative(art. 61-66, AR du 15.07.2011)« Les dispositions [relatives

aux droits d'accès] sont également applicables individuellement à tous les participants qui [...], en tant que groupement sans personnalité juridique, déposent ensemble une offre. » (art. 66, AR du 15.07.2011). La déclaration sur l'honneur implicite relative aux causes d'exclusion vaut d'office pour tous les participants qui, en tant que groupement sans personnalité juridique, déposent ensemble une offre.

1.1.1 Causes d'exclusion obligatoire En application des articles 60, § 1 et 61, § 4, alinéa 1-3 de l'AR du 15.07.2011, par le seul fait de déposer une offre, le soumissionnaire déclare sur l'honneur ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion décrites à l'article 61, § 1er de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, à savoir ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour :

- * participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal.
- * corruption, telle que définie aux articles 246 et 250 du Code pénal.
- * fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002.
- * blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 5 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme.

1.1.2 Causes d'exclusion facultative En application des articles 60, § 1 et 61, § 4, alinéa 1-3 de l'AR du 15.07.2011, par le seul fait de déposer une offre, le soumissionnaire déclare sur l'honneur ne pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion décrites à l'article 61, § 2 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 :

- * « qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales » (art. 61, § 2, 1°).
- * « qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales » (art. 61, § 2, 2°).
- * « qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale » (art. 61, § 2, 5°).
- * « qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi » (art. 61, § 2, 6°).

Remarque: voir les articles 62, §§ 1 et 3, 63, § 2 de l'AR du 15.07.2011 relatifs aux seuils et conditions admis pour l'existence de dettes sociales (sécurité sociale) et de dettes fiscales. En ce qui concerne les obligations relatives au paiement des impôts et taxes selon la législation belge mentionnées à l'art. 61, § 2, 6°, AR 15.07.2011, en application de l'art. 62, § 3, al. 4, le pouvoir adjudicateur qui a accès gratuitement, par les moyens électroniques visés à l'article 60, § 1er, à l'attestation du SPF Finances, procède à la vérification de la situation des soumissionnaires, dans les quarante-huit heures suivant la séance d'ouverture des offres. En application de l'art. 61, § 4, al. 4 de l'AR du 15.07.2011, le pouvoir adjudicateur procède à la vérification de la situation du soumissionnaire susceptible d'être désigné adjudicataire, avant de prendre la décision d'attribution, par les moyens électroniques visés à l'article 60, § 1er et/ou par l'obtention des preuves requises par l'article 61, § 3.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Le soumissionnaire justifiera sa capacité financière et économique par la fourniture de la preuve d'une couverture des risques professionnels mentionnant les montants couverts :*

- * En cas de dégâts matériels avec mention des montants couverts par sinistre
- * En cas de faute ou défaillance relevant de l'exécution du contrat avec mention des types de garanties et des montants couverts.
- * Autres couvertures en matière de responsabilité civile et professionnelle avec mention des montants couverts.

* L'attestation d'assurance qui couvre également l'activité PEB La production de ces documents est également valable pour les bureaux d'étude travaillant en collaboration, qu'il s'agisse de partenaires d'une association momentanée ou de sous-traitants (stabilité — techniques spéciales — PEB...).

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le soumissionnaire doit démontrer sa capacité technique par des documents, joints à son offre, qui présentent les références suivantes : a.curriculum vitae des membres de l'équipeLe curriculum vitae des membres de l'équipe pressentie pour effectuer les prestations et le domaine d'intervention de chacun, le tout annexé des diplômes, titres, publications, références, etc. L'équipe présentée devra comprendre obligatoirement des architectes et des ingénieurs en stabilité et techniques spéciales, — cela valant également pour les équipes de sous-traitance ; b.preuve de l'inscription à l'Ordre des Architectesc.Preuve d'agrément responsable PEBLa preuve d'agrément responsable PEB de la personne pressentie pour effectuer les prestations PEB, suivant la réglementation en vigueur à la date de l'ouverture des offres du présent marché.d.liste des principaux services exécutés par l'équipeLa liste des principaux services exécutés au cours des cinq dernières années, projets et réalisations, en indiquant la date et le montant du projet. Chaque projet sera illustré d'une photo ou image représentative. Seuls les projets publics seront pris en compte.e.Deux références pertinentesLa présentation, de manière détaillée, de deux références pertinentes de type bâtiment public ou tertiaire, dont au moins un bâtiment public scolaire, d'un montant minimum d'1.000.000 EUR htva par référence. Ces projets auront été exécutés et réceptionnés au cours des cinq dernières années. Ils seront présentés uniquement à l'aide des documents suivants : Maximum 3 pages A4 par référence :- Texte succinct reprenant le contexte et le programme du projet- Plans du projet- Vues en élévations- Photos du projet réalisé- Tout autre élément permettant de juger la qualité conceptuelle, architecturale et technique de la référencePour chaque référence évoquée, le soumissionnaire doit remplir et fournir l'attestation de bonne exécution établie par le Maître de l'ouvrage et jointe en annexe au présent CSCh, indiquant le lieu, la date, le budget initial et le budget final ainsi que le destinataire.Si le soumissionnaire insère plus de deux références dans le dossier de soumission, seules les deux premières seront prises en compte.Seuls les soumissionnaires dont la qualification et l'expérience couvrent l'ensemble des compétences susmentionnées seront retenus.Tous les documents présentés dans le cadre de ce marché, tant lors de la soumission que lors de l'exécution, seront présentés en langue française et sur format A4 (A3 pour certains critères d'attribution). Les procès-verbaux officiels et attestations d'agrément non rédigés en langue française seront accompagnés d'une traduction faite par un traducteur juré.Les différentes parties de mission détaillées dans le descriptif du marché ne sont pas à considérer comme des lots séparés.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Voir capacité technique.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

Fleurus sh15/67175

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 8.2.2016 - 10:00

Payable documents: yes

Price: 10,00 EUR

Terms and method of payment: Après versement du prix des documents au compte SA Belfius Banque n° be 97 091-0104004-49 bic: GKCCBEBB du Ministère de la Communauté française -Espace 27 septembre — Boulevard Léopold II n° 44 à Bruxelles Communication: Fleurus HT-00292 + (n° TVA à compléter).

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

17.3.2016 - 11:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

Other:

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 17.3.2016 - 11:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Personne à contacter pour informations complémentaires: Monsieur J. Allard +32 65555529
— +32 473944663 Visite sous peine de nullité prévue le 18.2.2016 à 10:00 heures.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.12.2015